



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Service juridique, des affaires réglementaires et européennes

Circulaire n°23.23
12/07/2023

RETRANSMISSION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE SACEM

Lancement de la campagne SACEM proposant un forfait aux CHR pour la Coupe du Monde de Rugby 2023.



En complément de la **circulaire juridique n°15-23 sur les retransmissions des manifestations sportives**, nous vous adressons l'offre de campagne de la SACEM proposant un forfait aux CHR pour la Coupe du Monde de Rugby dont vous trouverez :

- La version online [here](#)
- Avec la version [PDF, ci-jointe](#)

Nous vous rappelons que

- **La Coupe du Monde de Rugby se tiendra du 8 septembre au 28 octobre 2023.**
- L'offre de la campagne ne porte que sur l'installation **temporaire** d'un téléviseur sur toute la durée de la compétition (pour toute autre durée, ce sont les RGAT nouvellement créées « événements sportifs » qui entrent en vigueur ou bien les RGAT CHR classiques).
- Cette offre s'adresse aux **clients CHR sans TV** et nouveaux prospects de type débits de boisson ou restauration rapide.
- La déclaration associée est disponible sur la [page d'actualité](#) dédiée.
[Dynamisez votre établissement au rythme du rugby - La Sacem](#) (CTRL+CLIC).
- Une réduction de 12 % est applicable en plus à vos adhérents.

Ainsi, la SACEM propose de souscrire au forfait spécial « Evènements Sportifs » permettant l'installation temporaire d'un téléviseur sur toute la durée de l'évènement en toute **sécurité juridique**.

Pour permettre à l'exploitant de bénéficier pleinement de cet évènement et pour soutenir les bleus, **1 semaine est offerte** : A partir de **130,69 € TTC****, **diffusez toute la compétition sur 7 semaines au tarif 6 semaines !**

Déclarez avant le **8 septembre** prochain et bénéficiez de **20% de réduction** sur vos droits d'auteur.